

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 21 décembre 2009 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2010 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH0929589A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 6152-1 à R. 6152-99 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, et notamment son titre III, chapitre III ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1986 fixant les conditions dans lesquelles des candidats de nationalité étrangère peuvent être autorisés à participer aux concours mentionnés aux articles 48 et 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1987 modifié fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités-praticiens hospitaliers et des maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers ;

Vu l'arrêté du 18 août 1988 modifié fixant les listes de disciplines prévues par les articles 61 et 80 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1993 modifié fixant la liste des disciplines dans lesquelles est organisée une épreuve pédagogique pratique en application de l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2003 modifié relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats aux concours de professeur des universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2006 modifié relatif à l'équivalence ou à la dispense de certains diplômes requis pour le recrutement des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les emplois de professeur des universités-praticien hospitalier désignés dans les listes annexées au présent arrêté (annexes I *a* et I *b*) sont déclarés vacants et pourront être pourvus dans les conditions indiquées ci-après.

#### TITRE I<sup>er</sup>

#### MUTATION

**Art. 2.** – Les professeurs des universités-praticiens hospitaliers qui satisfont à la condition d'ancienneté prévue à l'article 60 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé peuvent solliciter leur mutation sur les emplois figurant aux annexes I *a* et I *b*, dans les conditions définies ci-dessous.

**Art. 3.** – Les candidats à la mutation doivent adresser, au plus tard le 25 janvier 2010, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et au directeur général du centre hospitalier universitaire :

- une demande de mutation, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Accès rapide : Télé-procédures », en bas de la colonne de droite de la page d'accueil, puis « Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche », « Recrutement et mutation des professeurs des universités-praticiens hospitaliers » ;
- un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- une liste de leurs titres et travaux.

Les candidats adressent, dans le même délai, copie de la lettre de candidature et du *curriculum vitae* :

- d'une part, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines (bureau des personnels de santé [DGRH A2-4]), 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13 ;
- d'autre part, au ministère de la santé et des sports, direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (sous-direction des ressources humaines du système de santé, cellule de la gestion), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

**Art. 4.** – A l'expiration du délai fixé à l'article 3 du présent arrêté, il est fait application de la procédure suivante :

Pour chacun des emplois à pourvoir :

- le directeur général du centre hospitalier universitaire soumet immédiatement la ou les candidatures reçues à la commission médicale d'établissement qui se réunit en formation restreinte limitée aux personnels hospitalo-universitaires exerçant des fonctions au moins équivalentes à celles auxquelles l'intéressé postule ;
- le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale saisit immédiatement le conseil de l'unité qui se réunit en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de professeur.

Ces deux instances disposent d'un délai de vingt et un jours pour faire connaître leur avis en procédant, en cas de candidatures multiples, à un classement des candidats ayant recueilli un avis favorable.

**Art. 5.** – Les avis formulés sont joints aux dossiers de candidature et adressés par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le directeur général du centre hospitalier universitaire au ministère de la santé et des sports.

## TITRE II

### CONCOURS DE RECRUTEMENT

**Art. 6.** – Les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse peuvent présenter leur candidature aux concours de recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers dans les conditions ci-après définies par type de concours.

Ces conditions, à l'exception de la date d'obtention des diplômes requis pour les concours de types 5 et 6, s'apprécient à la date limite d'envoi des dossiers de candidature fixée à l'article 7 ci-après.

#### Concours de type 1 organisés en application de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)

A. – Peuvent faire acte de candidature :

##### I. – *Dans toutes les disciplines*

Les professeurs associés de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse qui ont accompli en cette qualité au moins trois ans de services effectifs soit à temps plein, soit à temps partiel (article 71 du décret du 24 février 1984 précité).

##### II. – *Dans les disciplines biologiques et mixtes*

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers justifiant d'au moins deux ans de fonctions effectives en cette qualité.

Ils doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

##### III. – *Dans les disciplines cliniques et dans les disciplines mixtes figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 18 août 1988 modifié (cf. annexe III)*

Les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux, les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux, les praticiens hospitaliers universitaires, les anciens praticiens hospitaliers universitaires et les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, ayant au moins deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

Ils doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

B. – Les candidats doivent, en outre, pour satisfaire à l'obligation de mobilité, avoir exercé pendant un an au moins des activités de soins, d'enseignement ou de recherche, en France ou à l'étranger, en dehors du centre hospitalier et universitaire dans lequel ils sont affectés ou, pour les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les anciens praticiens hospitaliers universitaires, dans lequel ils ont été affectés en dernier lieu. Les activités de soins dans des établissements de santé privés ne participant pas au service public hospitalier ou en clientèle de ville ne sont pas prises en compte.

Les conditions dans lesquelles s'applique cette obligation de mobilité sont fixées par l'arrêté du 23 juillet 2003 modifié par l'arrêté du 29 octobre 2004 et l'arrêté du 31 août 2009.

### **Concours de type 2 organisés en application de l'article 62 a du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les chercheurs titulaires et anciens chercheurs d'organismes publics à caractère scientifique, les chercheurs et anciens chercheurs de l'Institut Pasteur et des centres de lutte contre le cancer ainsi que des centres ou établissements de transfusion sanguine des villes sièges de centres hospitaliers et universitaires et les enseignants-chercheurs ne relevant pas du décret n° 84-135 du 24 février 1984, justifiant de deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

Les candidats ayant exercé, durant au moins deux ans, dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, des fonctions d'enseignement ou de recherche d'un niveau au moins équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences.

Les candidats à ces concours doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

### **Concours de type 3 organisés en application de l'article 62 b du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les praticiens hospitaliers régis par les articles R. 6152-1 à R. 6152-99 du code de la santé publique, classés au moins au 6<sup>e</sup> échelon de leur corps au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, ayant exercé une activité enseignante universitaire dans les conditions prévues par leur statut particulier.

### **Concours de type 4 organisés en application de l'article 63 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers ayant dix ans d'ancienneté en cette qualité et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

**Art. 7.** – Le dossier de candidature est adressé en envoi recommandé simple (sans avis de réception), au plus tard le 25 janvier 2010, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au destinataire désigné ci-après en fonction de la discipline de concours :

- pour les disciplines biologiques et mixtes figurant sur la liste A (annexe III) et, le cas échéant, les disciplines composantes d'une intersection, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale des ressources humaines, bureau des personnels de santé (DGRH A2-4), 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13 ;

- pour les disciplines cliniques figurant sur la liste B (annexe III), au ministère de la santé et des sports, direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, cellule de la gestion, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

**Art. 8.** – Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

a) Une déclaration de candidature établie en double exemplaire, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Accès rapide : Télé-procédures », en bas de la colonne de droite de la page d'accueil, puis « Personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche », « Recrutement et mutation des professeurs des universités-praticiens hospitaliers » ;

b) Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou, à défaut, un certificat de nationalité ;

c) Une photocopie des diplômes (pour les diplômes et titres étrangers joindre une demande rédigée sur papier libre en vue d'obtenir les équivalences ou dispenses mentionnées à l'article 6) ;

d) Une attestation administrative faisant apparaître la durée des fonctions requises pour se présenter, copie des arrêtés de nomination. Les candidats aux concours de types 5 et 6 doivent en outre justifier de leur qualité présente ;

e) Pour les candidats aux concours de type 2 organisés en application de l'article 62 a du décret n° 84-135 du 24 février 1984 se présentant au titre des fonctions d'enseignement ou de recherche qu'ils ont exercées dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, une attestation du chef de l'établissement considéré certifiant expressément que les fonctions d'enseignement ou de recherche accomplies par l'intéressé sont d'un niveau équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences. Les dossiers de candidature ne comportant pas cette attestation ne peuvent être déclarés recevables ;

f) Pour les candidats qui souhaitent être inscrits au titre d'une discipline hospitalière différente de la discipline universitaire, une demande rédigée sur papier libre précisant l'intitulé des disciplines universitaire et hospitalière considérées (la discipline universitaire étant celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature) et tendant à ce que cette discipline hospitalière figure en regard de leur nom en cas d'inscription sur la liste d'admission mentionnée à l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé ; seuls les candidats inscrits dans la discipline hospitalière concernée pourront postuler les emplois portant mention de cette discipline au plan hospitalier ;

g) Un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;

h) Deux enveloppes de format 162 × 229 mm, libellées à l'adresse du candidat et affranchies au tarif en vigueur pour plus de vingt grammes ;

i) Pour satisfaire à l'obligation de mobilité prévue pour les concours de type 1 organisés au titre de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé :

- une attestation du président de la sous-section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques permettant de reconnaître la valeur de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie ;

- une attestation du directeur de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie précisant la nature et la durée des activités ainsi que leur exercice à temps plein.

j) Pour les disciplines hospitalières et universitaires nécessitant la qualité de médecin, les candidats doivent obligatoirement produire une photocopie de leur diplôme de docteur en médecine ou une photocopie, si leur diplôme a été délivré hors Union européenne, de l'arrêté du ministre chargé de la santé portant autorisation d'exercer la médecine à titre permanent (sont exclues les autorisations d'exercice de la médecine délivrées à titre temporaire en application de l'article L. 4131-4 du code de la santé publique) ainsi qu'une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'Ordre des médecins. Ces documents ne sont pas exigés dans les disciplines mentionnées à l'article 49 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé ouvertes aux candidats non médecins.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

**Art. 9.** – Pour l'application des articles 61, 62, 63 et 64 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 susvisé, la date de début des épreuves est fixée au 2 avril 2010.

Les candidats, dans une discipline dont un emploi au moins a été pourvu par voie de mutation, sont avisés, par lettre individuelle, soit de la diminution du nombre d'emplois offerts, soit de la suppression du concours si l'ensemble des emplois offerts a été pourvu par voie de mutation. Dans ce dernier cas la candidature est automatiquement annulée.

Les candidats qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée au bureau qui a enregistré leur inscription.

**Art. 10.** – La liste des candidats autorisés à concourir est arrêtée conjointement par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par la ministre de la santé et des sports.

**Art. 11.** – Les candidats autorisés à concourir sont tenus de faire parvenir directement, à une date et aux adresses qui leur seront indiquées :

1° A tous les membres du jury compétent :

- a) Un exposé de leurs titres et travaux ;  
 b) Le cas échéant, une copie de la demande d'équivalence ou de dispense pour les diplômes et titres étrangers ;  
 c) Le cas échéant, une copie de la demande mentionnée au f de l'article 8 ci-dessus ;  
 2° Au président du jury compétent ainsi qu'aux rapporteurs, outre le document désigné ci-dessus :  
 a) Une copie des certificats, diplômes et attestations déposés lors de l'inscription ;  
 b) A leur choix, tout ou partie de leurs ouvrages et des tirés à part de leurs publications.

## TITRE III

## CANDIDATURES À TITRE ÉTRANGER

**Art. 12.** – Les personnes de nationalité étrangère, remplissant les conditions fixées par le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé, peuvent présenter leur candidature en vue de l'attribution du titre de professeur des universités-praticien hospitalier à titre étranger.

**Art. 13.** – Pour toutes les disciplines, les dossiers doivent être adressés, au plus tard, le 25 janvier 2010 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) au ministère de la santé et des sports, direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, sous-direction des ressources humaines du système de santé, cellule de la gestion, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Le dossier de candidature doit être constitué de la manière suivante :

- a) Une notice individuelle d'inscription dûment complétée comportant un avis motivé émanant des autorités locales compétentes pour ce qui concerne les activités d'enseignement, portant également sur la qualité des titres et travaux du candidat et précisant les perspectives envisageables quant à son avenir professionnel dans son pays d'origine ;  
 b) Une copie certifiée conforme des diplômes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé ;  
 c) Une attestation relative à l'exercice, pendant trois ans, d'activités d'enseignement visant à la préparation du diplôme de médecin ;  
 d) Un *curriculum vitae* détaillé.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

**Art. 14.** – Les dispositions des articles 9, 10 et 11 du présent arrêté sont applicables aux candidats à titre étranger.

**Art. 15.** – La directrice générale des ressources humaines et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, ainsi que ses annexes, au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 2009.

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale des ressources humaines,  
J. THÉOPHILE*

*La ministre de la santé et des sports,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins,*

A. PODEUR

## ANNEXES

## ANNEXE I a

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER  
OFFERTS À LA MUTATION ET AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2010

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Anatomie (type mixte : clinique)	Chirurgie digestive	Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone	421 PUPH 1780	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Anatomie (type mixte : clinique) (SV)	Chirurgie générale	Centre hospitalier et universitaire de Poitiers	421 PUPH 0388	1-4
Anatomie (type mixte : clinique)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg, CCOM Illkirsch	421 PUPH 0151	1
Cytologie et histologie (type mixte : clinique)	Neurologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI)	422 PUPH 1925	1
Cytologie et histologie (type mixte : clinique)		Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	422 PUPH 9999	4
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XIII-Bobigny)	423 PUPH 0024	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : clinique)		Hôpital Avicenne	423 PUPH 1861	3
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI)	423 PUPH 0889	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : clinique)		Hôpital Tenon	423 PUPH 0075	1
Biophysique et médecine nucléaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII)	431 PUPH 0931	1
Biophysique et médecine nucléaire		Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	431 PUPH 1103	3
Biophysique et médecine nucléaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII-Créteil)	431 PUPH 0118	1
Biophysique et médecine nucléaire (SV)		Groupe hospitalier Mondor-Chenevier	431 PUPH 0695	1
Biophysique et médecine nucléaire		Centre hospitalier et universitaire de Brest	431 PUPH 0142	1
Biophysique et médecine nucléaire		Hôpital Morvan	431 PUPH 0533	1
Biophysique et médecine nucléaire		Centre hospitalier et universitaire de Caen	431 PUPH 0192	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Hôpital Côte de Nacre	432 PUPH 0426	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille	432 PUPH 0711	3
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Hôpital Claude Huriez	432 PUPH 1352	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	432 PUPH 0479	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre régional de lutte contre le cancer (par convention)	432 PUPH 1008	1-3
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Rangueil)	432 PUPH 0109	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Groupement de coopération sanitaire en cancérologie publique (par mise à disposition)	432 PUPH 0921	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Purpan)	432 PUPH 1190	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII-Créteil)	432 PUPH 9999	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Groupe hospitalier Mondor-Chenevier	432 PUPH 0311	1
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Besançon	441 PUPH 1733	1
Biochimie et biologie moléculaire		Hôpital Jean Minjoz	441 PUPH 0399	1
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Besançon		
Biochimie et biologie moléculaire		Hôpital Jean Minjoz		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Marseille		
Biochimie et biologie moléculaire		Hôpital Nord		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes		
Biochimie et biologie moléculaire		Hôpital Caremeau, CHU de Nîmes		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Nantes		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Reims		
Biochimie et biologie moléculaire		Hôpital Robert Debré		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII)		
Biochimie et biologie moléculaire		Groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI-Kremlin-Bicêtre)		
Biochimie et biologie moléculaire		Hôpital Paul Brousse		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII-Créteil)		
Biochimie et biologie moléculaire		Groupe hospitalier Mondor-Chenevier		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XIII-Bobigny)		
Biochimie et biologie moléculaire		Hôpital Avicenne		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Rennes		
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Rennes		

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de Hautepierre	441 PUPH 1190	2
Biochimie et biologie moléculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XIII-Bobigny) Hôpital Avicenne	441 PUPH 0321	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Hôpital Georges Montpied	442 PUPH 0955	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I - Lyon Sud) Groupement hospitalier Edouard Herriot	442 PUPH 0242	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	442 PUPH 0163	3
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	442 PUPH 1875	1
Biologie cellulaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I - Lyon Est) Groupement hospitalier Edouard Herriot	443 PUPH 0197	2
Biologie cellulaire (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII-Créteil) Groupe hospitalier Mondor-Chenevier	443 PUPH 0115	2
Nutrition (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de Hautepierre	444 PUPH 0686	3
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	451 PUPH 0376	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Hôpital Nord	451 PUPH 0601	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option hygiène hospitalière (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	451 PUPH 3383	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI-Kremlin-Bicêtre) Hôpital Paul Brousse	451 PUPH 1555	1
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Dijon	452 PUPH 0151	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses		Centre hospitalier et universitaire de Lille Hôpital Claude Huriez	453 PUPH 0153	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies tropicales		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital Nord	453 PUPH 1855	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses		Centre hospitalier et universitaire de Rennes	453 PUPH 1095	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Institut Bergonié (par convention)	461 PUPH 0154	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Purpan) Groupement de coopération sanitaire en cancérologie publique (par mise à disposition)	461 PUPH 0539	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	461 PUPH 0961	1
Médecine et santé au travail (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen Hôpital Charles Nicolle	462 PUPH 0130	1
Médecine légale et droit de la santé (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Nouvel hôpital civil	463 PUPH 0060	1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Hôpital de la Cavale blanche	464 PUPH 0459	1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille	464 PUPH 0612	4
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital civil	464 PUPH 0159	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris-Ile-de-France-Ouest) Hôpital Ambroise Paré	464 PUPH 0700	4
Hématologie; transfusion: option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Centre régional de lutte contre le cancer (par convention)	471 PUPH 9999	1
Hématologie; transfusion: option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Centre régional de lutte contre le cancer Institut Paoli Calmette (par convention)	471 PUPH 0186	1
Hématologie; transfusion: option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes Hôpital Lapeyronie, CHU de Montpellier	471 PUPH 0140	1-3
Hématologie; transfusion: option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	471 PUPH 0879	1
Hématologie; transfusion: option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Hôpital Saint-Antoine	471 PUPH 1826	1
Hématologie; transfusion: option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Hôpital Saint-Louis	471 PUPH 0917	1
Cancérologie; radiothérapie: option cancérologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Centre régional de lutte contre le cancer (par convention)	472 PUPH 0693	1
Cancérologie; radiothérapie: option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I-Lyon est) Centre régional de lutte contre le cancer Léon Bérard (par convention)	472 PUPH 0036	1
Cancérologie; radiothérapie: option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nice Centre régional de lutte contre le cancer (par convention)	472 PUPH 0639	2
Cancérologie; radiothérapie: option cancérologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Rangueil) Groupement de coopération sanitaire en cancérologie publique (par mise à disposition)	472 PUPH 0139	1
Cancérologie; radiothérapie: option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI-Kremlin-Bicêtre) Institut Gustave Roussy (par convention)	472 PUPH 1043	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Hôpital de la Cavale blanche	473 PUPH 0536	1
Immunologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI-Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	473 PUPH 1615	1
Immunologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII-Créteil) Groupe hospitalier Mondor-Chenevier	473 PUPH 0082	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Hôpital Jean Minjot	474 PUPH 0812	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupe hospitalier Pellegrin	474 PUPH 0694	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Hôpital Morvan	474 PUPH 0014	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Hôtel-Dieu	474 PUPH 0055	4
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I-Lyon Sud) Groupement hospitalier Est	474 PUPH 0310	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Tours	474 PUPH 0590	3
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles-Guyane CHU de Pointe-à-Pitre	481 PUPH 0140	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupe hospitalier Pellegrin	481 PUPH 0150	1
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Caen Hôpital Côte de Nacre	481 PUPH 0174	1
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand Hôtel-Dieu	481 PUPH 0662	1
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital Nord	481 PUPH 0249	1
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	481 PUPH 0037	1
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Rangueil)	481 PUPH 0115	1
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale; médecine d'urgence: option anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Hôpital Beaujon	481 PUPH 0831	1-3
Réanimation médicale; médecine d'urgence: option réanimation médicale		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupe hospitalier Pellegrin	482 PUPH 0130	1-3
Réanimation médicale; médecine d'urgence: option réanimation médicale		Centre hospitalier et universitaire de Dijon Hôpital du Bocage	482 PUPH 0944	1
Pharmacologie fondamentale; pharmacologie clinique; addictologie: option pharmacologie fondamentale		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII-Créteil) Groupe hospitalier Mondor-Chenevier	483 PUPH 0094	1
Thérapeutique; médecine d'urgence; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	484 PUPH 0563	1
Thérapeutique; médecine d'urgence; addictologie: option thérapeutique (type mixte: clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	484 PUPH 2272	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I - Lyon Est) Groupement hospitalier Est	491 PUPH 1150	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Groupe hospitalier Lariboisière - Fernand Widal	491 PUPH 2244	1-2
Neurologie (SV) Vacant à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2010		Centre hospitalier et universitaire de Tours	491 PUPH 0126	3
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Tours	492 PUPH 0611	1
Psychiatrie d'adultes; addictologie: option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I - Lyon Est) Groupement hospitalier Est	493 PUPH 0275	1
Psychiatrie d'adultes; addictologie: option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Robert Debré	493 PUPH 0120	1
Psychiatrie d'adultes; addictologie: option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	493 PUPH 2426	1
Pédopsychiatrie; addictologie: option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XIII-Bobigny) Hôpital Avicenne	494 PUPH 0308	1-3
Médecine physique et de réadaptation		Centre hospitalier et universitaire de Rennes	495 PUPH 0055	1
Médecine physique et de réadaptation		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Purpan)	495 PUPH 0141	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Médecine physique et de réadaptation		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris-Ile-de-France-Ouest)	495 PUPH 0730	1
Rhumatologie		Hôpital Raymond Poincaré Centre hospitalier et universitaire de Marseille	501 PUPH 0213	1
Rhumatologie		Hôpital de La Conception Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne	501 PUPH 0392	1
Rhumatologie		Hôpital Nord Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris-Ile-de-France-Ouest)	501 PUPH 0744	1
Rhumatologie		Hôpital Ambroise Paré Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Rangueil)	501 PUPH 0120	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I-Lyon Sud)	502 PUPH 0280	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Groupe hospitalier Nord Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI-Kremlin-Bicêtre)	502 PUPH 1151	1
Dermato-vénérologie		Hôpital Antoine Béchère Centre hospitalier et universitaire d'Angers	503 PUPH 0052	1
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Lille	503 PUPH 0110	1
Dermato-vénérologie		Hôpital Claude Huriez Centre hospitalier et universitaire de Nice	503 PUPH 0823	1
Dermato-vénérologie		Hôpital de l'Archet Centre hospitalier et universitaire de Rennes	503 PUPH 9999	1
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII-Créteil)	503 PUPH 9999	1
Pneumologie; addictologie: option pneumologie		Groupe hospitalier Mondor-Chenevier Centre hospitalier et universitaire de Brest	511 PUPH 0527	1
Pneumologie; addictologie: option pneumologie		Hôpital de la Cavale blanche Centre hospitalier et universitaire de Reims	511 PUPH 0118	1
Pneumologie; addictologie: option pneumologie		Hôpital Robert Debré Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XIII-Bobigny)	511 PUPH 0323	1
Cardiologie		Hôpital Avicenne Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand	512 PUPH 0052	3
Cardiologie		Hôpital Georges Montpied Centre hospitalier et universitaire de Nantes	512 PUPH 0182	1
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers	512 PUPH 9999	1-3
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	512 PUPH 0762	1
Cardiologie		Hôpital Charles Nicolle Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Purpan)	512 PUPH 0138	1
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris-Ile-de-France-Ouest)	512 PUPH 0723	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Hôpital Ambroise Paré Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux	513 PUPH 0591	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Groupe hospitalier Sud Centre hospitalier et universitaire de Brest	513 PUPH 0074	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Hôpital de la Cavale blanche Centre hospitalier et universitaire de Reims	513 PUPH 0599	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Hôpital Robert Debré Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne	513 PUPH 9999	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Hôpital Nord Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Purpan)	513 PUPH 0130	1
Chirurgie vasculaire; médecine vasculaire: option médecine vasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris-V)	514 PUPH 2205	1
Gastroentérologie; hépatologie; addictologie: option hépatologie		Groupe hospitalier Broussais / Hôpital européen Georges Pompidou Centre hospitalier et universitaire d'Amiens	521 PUPH 9999	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I - Lyon Sud) Groupement hospitalier Sud	521 PUPH 0233	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Tours	521 PUPH 0111	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Hôpital Saint-Antoine	521 PUPH 3096	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Hôpital Louis Mourier	521 PUPH 0999	1
Chirurgie digestive		Centre hospitalier et universitaire des Antilles-Guyane CHU de Fort-de-France	522 PUPH 0536	1
Chirurgie digestive		Centre hospitalier et universitaire de Tours	522 PUPH 0617	1
Chirurgie digestive		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XIII-Bobigny) Hôpital Jean Verdier	522 PUPH 0542	1-3
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Hôpital Jean Minjoz	523 PUPH 0908	3
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I-Lyon Sud) Groupe hospitalier Edouard Herriot	523 PUPH 0315	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Conception	523 PUPH 0244	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	523 PUPH 0616	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III- Rangueil)	523 PUPH 0154	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	524 PUPH 0161	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Groupe hospitalier Pellegrin	524 PUPH 0631	1-3
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I-Lyon Sud) Groupement hospitalier Sud	524 PUPH 0247	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital Sainte-Marguerite	524 PUPH 0280	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Hôpital Saint-Louis	524 PUPH 1685	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI - Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	524 PUPH 1008	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Caen Hôpital Côte de Nacre	531 PUPH 0173	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	531 PUPH 1464	1-3
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	531 PUPH 3168	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	531 PUPH 2178	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	531 PUPH 2398	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles - Paris-Ile-de- France-Ouest) Hôpital Sainte-Perrine	531 PUPH 0756	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Chirurgie générale		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Hôpital Saint-André	532 PUPH 0101	1-3
Chirurgie générale		Centre hospitalier et universitaire de Lille Hôpital Claude Huriez	532 PUPH 0129	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	541 PUPH 0144	3
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Hôpital Saint-Jacques	541 PUPH 0043	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de HautePierre	541 PUPH 0053	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III- Rangueil)	541 PUPH 0018	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris V) Groupe hospitalier Necker-Enfants malades	541 PUPH 2452	3
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire d'Angers	542 PUPH 0332	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Limoges	542 PUPH 0011	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital La Timone enfants	542 PUPH 0835	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Nantes	542 PUPH 0049	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Reims American Hospital	542 PUPH 0112	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Hôpital Trousseau	542 PUPH 1827	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Hôpital Robert Debré	542 PUPH 1028	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie- obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Lille Hôpital Jeanne de Flandres	543 PUPH 0594	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie- obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR Lyon I-Lyon Est) Groupement hospitalier Nord	543 PUPH 0302	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie- obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Marseille (Hôpital de la Conception)	543 PUPH 0461	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie- obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers	543 PUPH 1030	1-3
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie- obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III-Purpan)	543 PUPH 0155	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie- obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI-Kremlin-Bicêtre) Hôpital Antoine Béchère	543 PUPH 1250	1
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris V) Groupe hospitalier Cochin-Saint- Vincent de Paul	544 PUPH 0872	1
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris V) Hôtel-Dieu	544 PUPH 0622	1
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Hôpital Saint-Antoine	544 PUPH 3330	2
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière	544 PUPH 1955	1
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	544 PUPH 0974	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Biologie et médecine du développement et de la reproduction; gynécologie médicale: option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte: biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Maternité régionale (par convention)	545 PUPH 0121	3
Biologie et médecine du développement et de la reproduction; gynécologie médicale: option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte: biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III - Rangueil)	545 PUPH 0535	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Hôpital Jean Minjot	551 PUPH 0125	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	551 PUPH 1117	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital La Timone enfants	551 PUPH 0089	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes Hôpital Gui de Chauliac, CHU de Montpellier	551 PUPH 0998	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy	551 PUPH 0109	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Hôpital de Hautepierre	551 PUPH 0066	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal	551 PUPH 0946	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XI-Kremlin-Bicêtre) Hôpital Bicêtre	551 PUPH 2145	1
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		Centre hospitalier et universitaire de Dijon Hôpital général	553 PUPH 0171	3
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VI) Hôpital Trousseau	553 PUPH 1796	1

(SV) : emploi susceptible d'être vacant.

*Emplois offerts en intersection*

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	NUMÉRO de l'emploi	TYPE de concours
Pharmacologie fondamentale; pharmacologie clinique - et thérapeutique; médecine d'urgence - et psychiatrie d'adultes - et pédopsychiatrie - et pneumologie - et gastroentérologie; hépatologie - et médecine interne; gériatrie et biologie du vieillissement; médecine générale option addictologie	Médecine légale	Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	483 PUPH 0084	1
Thérapeutique; addictologie - et anesthésiologie et réanimation chirurgicale - et réanimation médicale: option médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Nice Hôpital Saint-Roch	484 PUPH 0897	3

(SV) : emploi susceptible d'être vacant.

## ANNEXE 1 b

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER  
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS OFFERTS À LA MUTATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2010

DISCIPLINE	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N° DE L'EMPLOI
Chirurgie infantile	Centre hospitalier et universitaire de Grenoble	542 PUPH 9901
Médecine interne; gériatrie et biologie du vieillissement; médecine générale; addictologie: option gériatrie et biologie du vieillissement	Centre hospitalier et universitaire de Nice	531 PUPH 9902
Maladies infectieuses; maladies tropicales: option maladies infectieuses	Centre hospitalier et universitaire de Tours	453 PUPH 9903
Biochimie et biologie moléculaire	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris VII) Groupe hospitalier Bichat-Claude Bernard	441 PUPH 9904

## ANNEXE II

NOMBRE D'EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER OFFERTS AUX  
CONCOURS ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES  
ARTICLES 61 (TYPE 1), 62 (a) (TYPE 2), 62 (b) (TYPE 3) et 63 (TYPE 4) DU DÉCRET N° 84-135 DU  
24 FÉVRIER 1984 MODIFIÉ (PAR DISCIPLINE ET PAR TYPE)

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	Total
Anatomie : - anatomie - anatomie - anatomie	Chirurgie digestive	1							1
	Chirurgie générale				1				1
	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1							1
		2			1				3
Cytologie et histologie : - cytologie - cytologie et histologie	Neurologie							1	1
		1						1	1
		1						1	2
Anatomie et cytologie pathologiques		3					1		4
Biophysique et médecine nucléaire		6					1		7
Radiologie et imagerie médicale		8		1			1		10
Biochimie et biologie moléculaire		3				1			4
Physiologie		3					1		4
Biologie cellulaire						2			2
Nutrition							1		1
Bactériologie-virologie; hygiène hospitalière : - option bactériologie-virologie		3							3

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							Total
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	
- option hygiène hospitalière		1							1
		4							4
Parasitologie et mycologie		1							1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales :									
- option maladies infectieuses		2							2
- option maladies tropicales		1							1
		3							3
Epidémiologie, économie de la santé et prévention		3							3
Médecine et santé au travail		1							1
Médecine légale et droit de la santé		1							1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication		2						2	4
Hématologie ; transfusion :									
- option hématologie		5		1					6
Cancérologie ; radiothérapie :									
- option oncologie		2							2
- option radiothérapie		2				1			3
		4				1			5
Immunologie		3							3
Génétique		4					1	1	6
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale ; médecine d'urgence :									
- option anesthésiologie et réanimation chirurgicale		7		1					8
Réanimation médicale ; médecine d'urgence :									
- option réanimation médicale		1		1					2
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie :									
- option pharmacologie fondamentale		1							1
Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie :									
- option thérapeutique		2							2
Neurologie		1	1				1		3
Neurochirurgie		1							1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	Total
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : - option psychiatrie d'adultes		3							3
Pédopsychiatrie ; addictologie : - option pédopsychiatrie				1					1
Médecine physique et de réadaptation		3							3
Rhumatologie		4							4
Chirurgie orthopédique et traumatologique		2							2
Dermato-vénérologie		5							5
Pneumologie ; addictologie : - option pneumologie		3							3
Cardiologie		4		1			1		6
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		5							5
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : - option médecine vasculaire		1							1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : - option gastroentérologie - option hépatologie		4							4
		1							1
		5							5
Chirurgie digestive		2		1					3
Néphrologie		4					1		5
Urologie		5		1					6
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie : - option médecine interne - option gériatrie et biologie du vieillissement		2							2
		3		1					4
		5		1					6
Chirurgie générale		1		1					2
Pédiatrie		3					2		5
Chirurgie infantile		7							7
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : - option gynécologie-obstétrique		5		1					6

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIÈRE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	NOMBRE DE POSTES OFFERTS AUX CONCOURS							Total
		Type 1	Types 1 et 2	Types 1 et 3	Types 1 et 4	Type 2	Type 3	Type 4	
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : - option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		4				1			5
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale : - option biologie et médecine du développement et de la reproduction		1					1		2
Oto-rhino-laryngologie		8							8
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		1					1		2
<i>Disciplines en intersections</i>									
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique et thérapeutique ; médecine d'urgence ; et psychiatrie d'adultes ; et pédopsychiatrie ; et pneumologie ; et gastroentérologie ; hépatologie ; et médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale : - option addictologie	Médecine légale	1							1
Thérapeutique ; addictologie ; et anesthésiologie et réanimation chirurgicale ; et réanimation médicale : - option médecine d'urgence							1		1
<b>Total .....</b>		<b>152</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>188</b>

## ANNEXE III

*Liste A***Disciplines de type biologique**

Biophysique et médecine nucléaire.  
Biochimie et biologie moléculaire.

**Disciplines de type mixte**

Anatomie.  
Cytologie et histologie.  
Anatomie et cytologie pathologiques (1).  
Radiologie et imagerie médicale (1).  
Physiologie.  
Biologie cellulaire.  
Nutrition (1).  
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière.  
Parasitologie et mycologie.  
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (1).  
Médecine et santé au travail (1).  
Médecine légale et droit de la santé (1).  
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (1).

Hématologie ; transfusion (1).  
Cancérologie ; radiothérapie (1).  
Immunologie (1).  
Génétique (1).  
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale ; médecine d'urgence (1).  
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (1).  
Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie (1).  
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (1).

---

(1) Discipline figurant sur la liste des disciplines mixtes prévue par le 2° de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 et fixée par arrêté du 18 août 1988 modifié.

### *Liste B*

#### **Disciplines de type clinique**

Maladies infectieuses ; maladies tropicales.  
Réanimation médicale ; médecine d'urgence.  
Neurologie.  
Neurochirurgie.  
Psychiatrie d'adultes ; addictologie.  
Pédopsychiatrie ; addictologie.  
Médecine physique et de réadaptation.  
Rhumatologie.  
Chirurgie orthopédique et traumatologique.  
Dermato-vénérologie.  
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie.  
Pneumologie ; addictologie.  
Cardiologie.  
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire.  
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire.  
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie.  
Chirurgie digestive.  
Néphrologie.  
Urologie.  
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie.  
Chirurgie générale.  
Pédiatrie.  
Chirurgie infantile.  
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale.  
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale.  
Oto-rhino-laryngologie.  
Ophtalmologie.  
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.